

> Intitulé de l'emploi

Médecin inspecteur du travail

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le médecin inspecteur du travail exerce une action permanente en vue de la protection de la santé physique et mentale des travailleurs sur leur lieu de travail.

> Activités principales

- Animation et coordination des services de médecine du travail et accompagnement des politiques de prévention des risques professionnels
- Participation à l'élaboration des normes relatives à la santé et à la sécurité au travail
- Participation à la conception et à la mise en œuvre des campagnes de prévention des risques professionnels avec les services de la direction du Travail et de l'Emploi
- Prise de décisions dans certaines matières
- Participation aux visites de sécurité des navires marchands
- Occupation d'un siège dans des instances consultatives (CORH, CTRMP et à la CCPV)

> Compétences requises

Savoir :

- Santé au travail
- Droit du travail et règles d'hygiène et de sécurité
- Méthodologie d'analyses des risques professionnels

Savoir-faire :

- Animer une équipe
- Maîtriser l'outil informatique

• Comportements professionnels

- Sens de l'organisation et esprit d'initiative
- Bon relationnel

> Conditions particulières d'exercice

- Profession réglementée : diplômes exigés pour l'exercice de la médecine
- Déplacements fréquents

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement des connaissances scientifiques, médicales et techniques en rapport avec des experts internationaux
- Mise en œuvre d'enquêtes sur la santé au travail

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Médecin inspecteur